

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Intitulé</b>               | <b>Conseiller pédagogique départemental Formation</b>  |
| <b>Affectation</b>            | <b>DSDEN DE LA SARTHE</b>  |
| <b>Secteur d'intervention</b> | <b>DEPARTEMENT</b>   |
| <b>Missions</b>               | <p><b>Descriptif général du poste</b><br/>Le conseiller pédagogique pour la formation initiale et continue exerce auprès de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du 1<sup>er</sup> degré ; il est sollicité pour l'ensemble des dossiers qui relèvent de la formation dans le premier degré et principalement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. organisation de la formation et du suivi des professeurs des écoles stagiaires avec les Directeurs des Écoles d'Application et les Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs en lien avec l'INSPE</li> <li>2. mise en œuvre et suivi des stages des étudiants dans les écoles, interventions des PEMF dans la formation initiale, relations avec les Maîtres d'Accueil Temporaire</li> <li>3. préparation et mise en œuvre du volet départemental du Plan de Formation en relation le service de la D1D de la DSDEN et avec les responsables de l'INSPE</li> </ol> <p><b>Les axes de travail et les missions principales :</b><br/>Le conseiller pédagogique pour la formation initiale et continue exerce auprès de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du 1<sup>er</sup> degré ; il est sollicité pour l'ensemble des dossiers qui relèvent de la formation dans le premier degré et principalement :</p> <p>1 - Formation et suivi des professeurs des écoles stagiaires :<br/>Sous l'autorité de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du 1<sup>er</sup> degré, en relation avec les services de la DSDEN et en collaboration avec les Directeurs des Ecoles d'Application et les PEMF, le conseiller pédagogique chargé de mission, en lien avec l'INSPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• assure la coordination et le suivi du travail des groupes de tuteurs qui sont pilotés par les DEA (planification des visites, recueil des comptes-rendus de visite et rapports intermédiaires et finaux, participation aux réunions de tuteurs, établissement des dossiers pour la commission de titularisation...)</li> <li>• est l'interlocuteur direct des professeurs stagiaires au cours de leur année de formation</li> <li>• contribue aux actions de formation à destination des Professeurs stagiaires.</li> <li>• Rend compte du suivi des situations à l'Adjoint chargé du Premier Degré</li> </ul> <p>2 - formation initiale :<br/>Sous l'autorité de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du 1<sup>er</sup> degré et en relation avec les responsables du site du Mans de l'INSPE de l'Académie de Nantes, le conseiller pédagogique :</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• prépare l'organisation et le suivi des stages des étudiants dans les écoles, est l'interlocuteur des MAT et des tuteurs, des référents et des maîtres de stage</li> <li>• assure le suivi des demandes d'intervention des PEMF dans les modules de formation des étudiants M1 et admissibles de l'INSPE en veillant au respect des conventions établies</li> </ul> <p>3 - formation continue :</p> <p>Sous l'autorité de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du 1<sup>er</sup> degré et en relation avec les services de la DSDEN et de la DAFPEN, le conseiller pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• contribue au recueil des besoins et des propositions de formation</li> <li>• gère l'élaboration du calendrier et la rédaction du document numérisé présentant le plan de formation (applications en ligne)</li> <li>• traite le recueil et prépare le classement des candidatures pour la formation continue</li> <li>• fait le lien entre les IEN et les services pour la mise en œuvre des formations (convocations, remplacement notamment)</li> </ul> <p>En relation avec les responsables du site du Mans de l'INSPE de l'Académie de Nantes, le conseiller pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prévoit la mise en œuvre des formations continues sur le site de l'ESPE : demandes liées à l'utilisation des locaux et du matériel, suivi des stagiaires, dans le cadre fixé par le responsable du site et ses services</li> <li>• reçoit les demandes des IEN – responsables des stages et en assure le relais auprès du responsable du site et de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du 1<sup>er</sup> degré.</li> </ul> |
| <b>Compétences / expérience / qualification requises</b> | <p><b>Qualifications, expérience et certifications :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• expertise pédagogique et didactique</li> <li>• maîtrise des usages numériques (C2i2e souhaitable)</li> <li>• bonne connaissance des textes en vigueur</li> <li>• expérience de formateur souhaitable</li> </ul> <p>Le CAFIPEMF (ou CAFIMF) est nécessaire à une nomination à titre définitif</p> <p><b>Compétences, capacités professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loyauté et sens du service public</li> <li>• Disponibilité et réactivité</li> <li>• Capacité à dialoguer et à écouter</li> <li>• Capacité d'analyse des situations professionnelles</li> <li>• Capacité d'adaptation.</li> </ul>   |
| <b>Conditions d'exercice spécifiques</b>                 | <p>Conseiller pédagogique départemental déchargé de classe, il travaille sous l'autorité du secrétaire Général de la DSDEN et de l'Adjoint au Directeur Académique chargé du premier degré.</p> <p><b>Il participe aux travaux des groupes de travail et des missions départementales en fonction des priorités arrêtées annuellement.</b></p>   |
| <b>Quotité</b>   | <p>Poste à temps plein soumis aux horaires de la fonction publique, soit 1607 heures annuelles. Service hebdomadaire de 35 heures. Congés annuels de 12 semaines.</p>  |
| <b>Régime indemnitaire</b>                               | <p>NBI de 27 points de conseiller pédagogique<br/>Indemnité de fonction de conseiller pédagogique</p>  |